

CHARTRE du MEMBRE V.I.P

Le membre V.I.P est une personne privilégiée au sein de Chorilla, Chœur de l'Ill et de la Largue.

Le membre V.I.P

Article 1 : Engagement à soutenir financièrement Chorilla,
Chœur de l'Ill et de la Largue.

Article 2 : Le don sera renouvelable annuellement.

Article 3 : Statut de membre bienfaiteur de Chorilla avec invitation à l'AG.

Article 4 : Statut de membre d'honneur après dix années de soutien.

Article 5 : Engagement à respecter la présente charte.

Chorilla Chœur Ill et Largue

Article 6 : Invitation personnalisé à tous les événements, concerts, sorties, etc ...

Article 7 : Entrée gratuite à tous les concerts.

Article 8 : Place(s) réservée(s).

Article 9 : Encart publicitaire pour l'année en cours, site internet, Blettla,
dépliants ou tout autre support de communication.
(pour les membres "sociétés")

Article 10 : Reçu fiscal pour déduction aux impôts.